

## NOUVELLE PROCÉDURE DU TRAITEMENT DES PLAINTES – PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE

### Trousse de communication

\*\*\*

*À l'intention des secrétaires, responsables de sites Web et des médias sociaux de votre école  
c.c. Directions des écoles primaires*

\*\*\*

Bonjour,

La Loi sur le protecteur national de l'élève (a. 21) prévoit pour les organismes scolaires un certain nombre d'obligations de diffusion d'information relativement à la nouvelle procédure de traitement des plaintes et des signalements en milieu scolaire.

#### A – Votre site Web – action à réaliser **le lundi 28 août 2023**

- Insérer l'image (en fichier joint au courriel) et le lien Web de la nouvelle procédure de traitement des plaintes dans la section des incontournables de votre site Web. Cette information devra se retrouver en permanence sur votre page d'accueil.

#### B – Votre Facebook – Partage de la publication du CSSC **le lundi 28 août 2023**

N'hésitez pas à contacter le Secteur des communications pour toute question ou si vous souhaitez que nous vous accompagnions dans ce processus.

L'équipe des communications  
Secrétariat général et direction de l'information et des communications  
Centre de services scolaire de la Capitale

## A - Site Web

### Action à réaliser le lundi 28 août 2023

Insérer l'image et le lien Web de la nouvelle procédure de traitement des plaintes dans la section des incontournables de votre site Web

\*\*\* Pour savoir comment faire, visionnez le tutoriel [en cliquant ici](#).

1. Pour insérer l'image, cliquez sur « Ajouter un média », téléversez le visuel en PNG que vous trouverez en pièce jointe et cliquez sur « Insérer dans la publication ». Pour votre référence, voici le visuel en question :

Protecteur national  
de l'élève


Québec 



2. Pour ajouter l'hyperlien sur l'image, vous n'avez qu'à cliquer sur celle-ci, puis à cliquer sur l'icône « Insérer/modifier un lien ». Ensuite, vous insérez dans l'espace réservé à cet effet ce lien : <https://cssc.gouv.qc.ca/processus-de-plainte/>
3. Ajoutez le texte suivant sous l'image :  
**Procédure du traitement des plaintes**
4. Pour ajouter l'hyperlien sur les mots « Procédure du traitement des plaintes » : de votre texte, vous n'avez qu'à cliquer sur ceux-ci, puis à cliquer sur l'icône « Insérer, modifier un lien ». Ensuite, vous insérez dans l'espace réservé à cet effet ce lien : <https://cssc.gouv.qc.ca/processus-de-plainte/>

## B - Facebook

Partager celle du Facebook du Centre de services scolaire de la Capitale. Voici à quoi elle ressemble :

PUBLICATION DU CSSC : LUNDI 28 AOÛT 2023	
	<p><b>Nouvelle procédure de traitement des plaintes !</b> Le Protecteur national de l'élève et les protecteurs régionaux de l'élève veillent à faire respecter les droits des élèves et de leurs parents et contribuent ainsi à l'amélioration continue des services offerts dans le réseau de l'éducation. Pour plus d'information, cliquez ici <a href="https://cssc.gouv.qc.ca/processus-de-plainte/">https://cssc.gouv.qc.ca/processus-de-plainte/</a></p>

Merci et bonne journée!